



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1994/16
5 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Deuxième session
16-27 mai 1994
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'APPLICATION D'ACTION 21,
L'ACCENT ÉTANT MIS SUR LES ÉLÉMENTS INTERSECTORIELS D'ACTION 21 ET SUR
LES FACTEURS CRITIQUES DE LA DURABILITÉ

Lettre datée du 2 mai 1994, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un exemplaire du rapport sur le Colloque international "Développement durable et droit international", qui s'est tenu en Autriche du 14 au 16 avril 1994, à l'invitation du Ministère autrichien des affaires étrangères (voir annexe).

Ce colloque constitue une des contributions de l'Autriche aux travaux préparatoires à la deuxième session de la Commission du développement durable; les conclusions qui y ont été dégagées devraient être un utile apport à la mise en application en cours d'Action 21.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce rapport en tant que document de la deuxième session de la Commission du développement durable, au titre du point 3 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de
l'Autriche auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Ernst SUCHARIPA

* E/CN.17/1994/1.